



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-586**

**Séance publique du**

**13 décembre 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171213- lmc1124472-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2017
Date de réception : vendredi 15 décembre 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX - 6  
LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC**

Le 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Souad HAMMAL.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL DESTINÉS AUX SERVICES  
MUNICIPAUX - 6 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC  
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Ce dossier concerne la signature de marchés publics portant sur la fourniture de vêtements de travail destinés aux services municipaux. Ces marchés fourniront aux agents de la Ville des vêtements de travail, tenues spécifiques, équipements de protection et autres accessoires vestimentaires nécessaires à l'exercice de leurs fonctions en condition de confort et de sécurité. Ces prestations correspondent à un besoin périodique et récurrent de la Ville.

Ces marchés publics doivent permettre le renouvellement de contrats s'achevant le 31 janvier 2018.

Les prestations se décomposent en 6 lots :

- Lot n°1 : VÊTEMENTS DE SIGNALISATION POUR HAUTE VISIBILITÉ
- Lot n°2 : VÊTEMENT DE TRAVAIL POUR LES SERVICES MUNICIPAUX
- Lot n°3 : BLOUSES ET TUNIQUES
- Lot n°4 : TENUES DE CUISINE
- Lot n°5 : VÊTEMENTS POUR LE COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊT
- Lot n°6 : ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Chaque lot donnera lieu à la signature d'un marché public.

Les contrats prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande avec un seul opérateur économique, suivant les dispositions des articles 78 à 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics. Ils s'exécuteront au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes.

Chaque accord-cadre sera conclu avec les montants minimum et maximum en valeur suivant pour chaque période :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
1	Vêtements de signalisation pour haute visibilité	50 000	120 000
2	Vêtements de travail pour les services municipaux	8 000	22 000
3	Blouses et tuniques	10 000	27 000
4	Tenues de cuisine	5 000	12 000
5	Vêtements pour le Comité Communal des Feux de Forêt	4 000	10 000
6	Équipement de protection individuelle	5 000	12 000

Compte tenu des montants maximum ci-dessus et de la période maximale des marchés, toutes reconductions confondues, l'impact financier maximal de ces 6 lots sera de 812 000 euros HT.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires.

Les accords-cadres seront conclus pour une période initiale de 11 mois à compter du 1er février 2018 au plus tôt. Ces marchés pourront être reconduits tacitement 3 fois 12 mois, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2021.

Il a été réalisé une consultation dans le respect d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2017-31DC a été adressé le 5 juillet 2017 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- B.O.A.M.P.....paru le 08/07/2017
- J.O.U.E.....paru le 08/07/2017

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com. Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au lundi 18 septembre 2017 à 12h.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- Prix des prestations : 50 points
- Qualité fonctionnelle des fournitures : 50 points

Aucune variante n'était autorisée ou exigée.

Au cours de la séance du 26 octobre 2017, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

EPISUD pour le LOT n°1

EPISUD pour le LOT n°2

EPISUD pour le LOT n°3

HABIPRO pour le LOT n°4

QUINCAILLERIE AIXOISE pour le LOT n°6

Concernant le LOT n°5, aucune offre n'a été réceptionnée par la Ville au terme du délai de consultation. Ce lot est donc infructueux et pourra faire l'objet d'une nouvelle procédure ultérieurement.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à la fourniture de vêtements de travail destinés aux services municipaux ainsi que toutes les reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant, avec les sociétés et pour les montants minimum et maximum visés ci-dessus.

DL.2017-586 - FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL DESTINES AUX SERVICES  
MUNICIPAUX - 6 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

Présents et représentés : 53  
Présents : 44  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»